

Jean Pictet fête ses 70 ans

Autor(en): **Hashimoto, Sachiko / Pictet, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **93 (1984)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le professeur Jean Pictet, docteur en droit, de Genève, fêtera ses 70 ans le 2 septembre 1984. A côté d'Henry Dunant et de Max Huber, Jean Pictet est le penseur qui a le plus influencé le mouvement de la Croix-Rouge. Au service du Comité international de la Croix-Rouge depuis près d'un demi-siècle, il a largement contribué au développement du droit international humanitaire et des Principes de la Croix-Rouge.

Jean Pictet fête ses 70 ans

Le «supplément d'âme»

Sachiko Hashimoto: Vous avez travaillé depuis 1937 à la Croix-Rouge; pourquoi y êtes-vous resté?

Jean Pictet: Je suis entré à la Croix-Rouge pour préparer la révision et le développement des Conventions de Genève. Ce travail m'a paru fascinant. Comme jeune juriste, je croyais déjà qu'au-dessus de la souveraineté des Etats il y a la souveraineté du droit.

La Conférence diplomatique devait se réunir en 1940, mais l'ouverture des hostilités est venue l'empêcher et réduire cet effort à néant.

Ensuite, pendant la guerre, je ne me suis plus posé de question sur le pourquoi de mon engagement. Quand le bateau est pris dans la tem-

C'est grâce à Henry Dunant, Max Huber, Jean Pictet, que nous sommes estimés dans le monde.

H. P. Tschudi, ancien conseiller fédéral

pête, tout l'équipage se cramponne à la barre et aux cordages et chacun lutte de toutes ses forces.

Le conflit mondial a accumulé plus de souffrances et de ruines qu'aucun autre. Il y eut l'oppression, l'extermination pour beaucoup, le déchaînement de la guerre aérienne et, pour finir, l'éclat terrifiant de la bombe atomique. Mais je ne me suis pas laissé décourager par la disproportion entre l'immensité des misères et la petitesse des moyens. C'est pourquoi cette période a tout de même été celle où j'ai donné le plus de moi-même, du moins dans l'action.

Après la guerre, je suis resté

pour travailler, dans la modeste mesure de mes forces, à éviter le retour des horreurs que l'on avait vues. Je suis resté parce que je croyais en la Croix-Rouge.

S. H.: Pourquoi croyez-vous en la Croix-Rouge?

J. P.: Je crois en la Croix-Rouge parce que, dans un monde souvent douloureux et injuste, elle donne un sens à la vie.

Dans les arts martiaux japonais, il y a une devise magnifique et d'une grande profondeur: «La flèche et le but ne font qu'un.»

Elle signifie, entre autres choses, que la flèche n'a d'existence, de valeur qu'en fonction de la cible à atteindre. C'est sa seule justification; elle n'a pas d'autre raison d'être; elle n'est qu'un moyen.

Tous les éléments de la Croix-Rouge – nationale et internationale – sont des flèches. Ses moyens aussi, que ce soit dans la pensée, dans l'action ou dans l'organisation. Les Conventions sont aussi des flèches.

Les flèches peuvent être différentes; ce qui leur donne une unité, c'est le but commun auquel elles tendent.

En outre, la Croix-Rouge n'a de valeur que dans la mesure où ses flèches atteignent la cible, c'est-à-dire dans la mesure où elle est efficace.

Enfin, cette même devise assigne à la Croix-Rouge ses limites. Elle doit apprendre à ne pas viser des cibles hors de sa portée.

Et c'est pour cela que j'ai cru en la Croix-Rouge, parce qu'avec elle il y a une chance – une chance de réussir, une chance de sauver des vies.

Cela vaut la peine d'essayer. «Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.»

En un mot, je crois en la Croix-Rouge parce qu'elle a un but.

S. H.: Quel est donc ce but?

J. P.: Le but de la Croix-Rouge est de lutter contre la souffrance et contre la mort. C'est le premier et le plus grand de ses principes, celui d'humanité. Ainsi, à la Croix-Rouge, le but se confond avec l'idéal.

C'est de cet idéal que la Croix-Rouge est née il y a plus d'un siècle, c'est le moteur de tout le mouvement, la ligne de force de toute son action.

Il présuppose une certaine conception de la vie; il croit dans la liberté, dans le bonheur, il refuse la violence et la haine. C'est une philosophie optimiste, puisque l'on espère en l'homme.

Mais, naturellement, la Croix-Rouge n'adhère pas à une idéologie déterminée. Elle prend le monde comme il est, avec ses lumières et ses ombres, ses forces et ses fai-

Vous êtes effectivement notre maître à tous en ce domaine.

Prof. Dr Hans Haug

blessés. Elle doit toujours rester conforme à la réalité et à la nature humaine.

La mythologie grecque a parlé du géant Antée qui, dans les combats, retrouvait ses forces lorsqu'il touchait la terre, parce que la terre était sa propre mère.

N'oublions pas que la Croix-Rouge ne s'est pas construite

sur une idée abstraite; elle s'est créée sur un champ de bataille, dans la détresse de l'heure, par des hommes et des femmes qui se sont mis à la tâche. C'est de cela que la Croix-Rouge vit et qu'elle vivra, ainsi que l'a montré Max Huber.

L'essentiel est qu'elle reste attachée, quoi qu'il arrive, à cet idéal. Elle doit sans cesse y retourner, pour y puiser une vigueur nouvelle.

S. H.: Mais la Croix-Rouge a d'autres principes, d'autres flèches?

J. P.: Oui, bien sûr. Après le principe d'humanité, il y a celui de non-discrimination, qui en découle. Il est formulé ainsi: la Croix-Rouge ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique.

En effet, la Croix-Rouge doit assister tous ceux qui souffrent, sans se demander qui ils sont; elle doit même secourir les ennemis comme les amis. Henry Dunant avait déjà pro-

Les insignes services que vous avez rendus pendant plus de quarante ans sont connus non seulement à l'intérieur, mais aussi en dehors du monde de la Croix-Rouge, en Suisse comme à l'étranger.

Pierre Aubert, conseiller fédéral

clamé cette grande loi lors de la bataille de Solférino et alors on l'avait compris, puisque les femmes du pays avaient lancé le fameux «tutti fratelli»: ils sont tous frères! Et l'écho de ce cri s'est répercuté dans le monde entier, au-dessus des frontières, au-dessus des haines.

Un autre principe est celui de la proportionnalité: l'aide disponible sera répartie d'après l'importance des besoins et selon leur ordre d'urgence. Si vous avez deux pains et que vous rencontrez deux voyageurs dont l'un a faim et l'autre pas, vous ne donnerez pas un pain à chacun; vous donnerez les deux pains à celui qui a faim et rien à l'autre.

De même, si, après un combat, il y a beaucoup de blessés, on soignera d'abord ceux à qui un délai serait fatal



pour s'occuper plus tard des blessés plus légers.

Un autre principe important est celui de la neutralité. La Croix-Rouge doit s'abstenir de prendre part aux conflits de toute nature et aux controverses d'ordre politique, racial, religieux ou philosophique.

Puisque le personnel de la Croix-Rouge est protégé jusque sur le champ de bataille, il est juste que ce personnel, en contrepartie, s'abstienne de toute ingérence dans le conflit. Il doit être d'une parfaite loyauté envers les belligérants.

La même attitude de neutralité s'impose à l'égard des doctrines politiques et de tout ce qui compromettrait son caractère universel et la confiance de tous, qui lui est indispensable pour accomplir sa tâche. Il faut que la Croix-Rouge rallie à son idéal des hommes venant de tous les horizons.

On doit rappeler cela à une heure où le monde se politise de plus en plus et où l'on

demande à chacun de s'engager. La Croix-Rouge doit savoir dire non; il y va de sa vie.

S. H. : Avez-vous un souhait à formuler?

J. P. : Oui, je voudrais que l'on revalorise l'esprit de service. Car ce dont le monde souffre, c'est avant tout d'une crise de l'esprit.

Il ne faut pas seulement que le serviteur de la Croix-Rouge travaille bien, il faut qu'il ait un «supplément d'âme». Ainsi que le disait mon collègue et ami Jean-Georges Lossier, s'il n'y a pas de lumière en nous, comment pourrions-nous éclairer le chemin?

Et il faut savoir pourquoi l'on sert. La Croix-Rouge a besoin de vocations. Si ses collaborateurs ne sont pas poussés par un élan intérieur, s'ils ne savent pas pourquoi ils ont choisi cette profession, il vaut mieux alors qu'ils aillent planter des choux ou vendre des sardines.

*Sachiko Hashimoto
de la Croix-Rouge japonaise*

LES IDÉES HUMANITAIRES À TRAVERS LES DIVERS COURANTS DE LA PENSÉE ET DES TRADITIONS CULTURELLES

Le monde contemporain a placé son espoir dans l'internationalisme et c'est bien sans doute dans cette voie que réside son avenir. Or, dans la sphère internationale, on ne peut viser qu'à l'universel, à des notions propres à rallier les hommes de toutes les ethnies, de toutes les cultures, de toutes les opinions. Lorsqu'on y pénètre, il faut donc se défier de soi-même et de sa propre éducation, car l'adulte est souvent prisonnier des idées qu'il reçoit dans son enfance et que son milieu social entretient. Dans l'étude et surtout quand on légifère, il faut adopter une méthode simple, objective quant aux sources et positive quant à son esprit.

L'universalité ne peut se fonder que sur la ressemblance et si les hommes diffèrent, la nature humaine est partout semblable.

Le droit international humanitaire possède tout spécialement cette vocation universelle, puisqu'il est fait pour tous les hommes et tous les pays. En travaillant à l'élaboration et au perfectionnement de ce droit, dont il a suscité la naissance et dont il favorise la promotion et la diffusion, le Comité international de la Croix-Rouge a précisément recherché ce commun dénominateur et il a proposé des règles acceptables pour tous, parce que pleinement conformes à la nature humaine. C'est d'ailleurs ce qui a fait la force et la pérennité de ces règles.

Mais, si l'on reconnaît aujourd'hui l'unité du psychisme humain et l'universalité des normes appelées à régir le comportement des peuples, on ne croit plus qu'il y ait une seule civilisation valable. On admet, au contraire, le pluralisme des cultures et la nécessité de s'en approcher, de les étudier en profondeur.

On s'aperçoit alors que les principes humanitaires appartiennent à toutes les communautés humaines et qu'ils plongent leurs racines dans tous les terrains. Lorsqu'on réunit et qu'on compare les diverses coutumes, les morales, les doctrines, qu'on les fond dans un même moule et que l'on élimine ce qu'elles ont de particulier, pour ne conserver que ce qui est général, il reste au fond du creuset un métal pur, qui est le patrimoine de toute l'humanité.

Jean Pictet